

# MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

## ARRETE MUNICIPAL n° 2026-044

### Portant délégation de fonction à Kirkyacharian Luc

#### Le Maire de la Commune de Vallouise-Pelvoux

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 ;

**Considérant** que monsieur Kirkyacharian Luc, assure les fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint ;

**Vu** la délibération 2026-021 du 23 avril 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire aux termes de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales un certain nombre de ses compétences ;

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de déléguer à monsieur Kirkyacharian Luc, la signature dans l'ensemble des domaines dans la limite du présent arrêté ;

### ARRETE

#### **Article 1. Délégation :**

Madame Gaëlle Moreau, maire de la commune de Vallouise-Pelvoux, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à monsieur Kirkyacharian Luc, à l'effet de signer par délégation les documents énumérés dans les articles ci-après :

#### **Article 2. Services à la population et solidarités :**

Tous les documents relatifs aux sollicitations des administrés dans les domaines de la solidarité et des services à la population.

#### **Article 3. Signature :**

La signature par monsieur Kirkyacharian Luc, des pièces et actes du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « Pour le Maire et par délégation ».

#### **Article 4. Exécution**

Le Maire, le Secrétaire général des services de la commune Vallouise-Pelvoux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### **Article 5. Publication**

Le présent arrêté sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet des Hautes-Alpes.

Fait à Vallouise-Pelvoux, le 25 avril 2026

Le Maire



Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales publié sur le site Internet de la commune.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.